

QUÉBÉCOIS

NOTRE FAÇON D'ÊTRE CANADIENS

Politique d'affirmation du Québec
et de relations canadiennes

DÉCLARATION D'AFFIRMATION

DÉCLARATION D’AFFIRMATION

Le Québec est libre de ses choix et capable d’assumer son destin et son développement. Il a choisi l’expérience canadienne. Ce choix est beaucoup plus profond et significatif pour les Québécois qu’un simple rapport coûts-bénéfices. Certes, les avantages économiques d’être partie intégrante de l’ensemble canadien sont importants. Cependant, le choix du Canada est également une question d’appartenance.

Les Québécois sont attachés à la citoyenneté canadienne, qui fait l’envie du monde entier. Ils trouvent, à la grandeur du pays, l’empreinte de leur histoire, les signes du progrès de leur aventure commune et de l’espoir d’un monde meilleur bâti sur la solidarité. De plus, dans le cadre fédéral canadien, le Québec a pu faire croître et développer son identité nationale.

En somme, une allégeance québécoise à laquelle s’additionne une appartenance canadienne représente la réalité identitaire d’une vaste majorité de Québécois, réalité dont les racines plongent jusqu’au cœur de l’histoire de notre nation. Le Canada est un pays riche de sa diversité, qui doit aujourd’hui en reconnaître toutes les dimensions et accueillir les différences nationales.

Forts d’une identité nationale profondément ressentie et désirant la voir reconnue à sa juste valeur, les Québécois choisissent de construire l’avenir avec les autres Canadiens.

CE QUE NOUS SOMMES COMME QUÉBÉCOIS

- Le Québec est libre de ses choix et capable d’assumer son destin et son développement.
- Le Québec possède toutes les caractéristiques d’une nation et se reconnaît comme telle.
- La Nation québécoise est composée d’une majorité francophone.
- Elle est composée également d’une communauté d’expression anglaise qui dispose de droits et de prérogatives qui lui sont propres.
- Elle reconnaît onze nations autochtones réparties à travers le Québec.
- La Nation québécoise est forte d’une grande diversité culturelle qui s’intègre à la trame historique commune dans le cadre de l’interculturalisme.
- Le modèle de l’interculturalisme développé au Québec vise à assurer l’équilibre entre, d’une part, l’ouverture à la diversité et, d’autre part, le maintien du caractère distinct et francophone du Québec.
- Certains aspects primordiaux constituent l’identité propre au Québec, notamment :
 - un caractère unique;
 - le français comme langue de la majorité et comme langue officielle;
 - une tradition juridique civiliste;
 - des institutions propres en matière politique, culturelle, économique, éducative et sociale.

LE CHOIX RÉCIPROQUE DE COOPÉRER

- Le Canada doit prendre acte de l'affirmation du Québec et des conséquences concrètes qui en découlent. Le Canada doit reconnaître le Québec pour que les Québécois puissent mieux se reconnaître dans le Canada.
- Le Québec entend exercer un leadership au sein du Canada et il participera de façon active au développement de rapports constructifs, harmonieux et mutuellement bénéfiques entre tous les partenaires de la fédération canadienne, dans un cadre bilatéral ou multilatéral.
- Le Québec travaillera de concert avec les autres gouvernements au Canada à la promotion, à la protection, à la pérennité et à la vitalité du fait français partout au pays.
- Le Québec appuiera les nations autochtones afin que leur place soit reconnue.

LES PRINCIPES QUI FONDENT LA PARTICIPATION DU QUÉBEC AU CANADA

- Le Québec soutiendra les principes du fédéralisme, dont l'égalité entre les deux ordres de gouvernement et le respect du partage des compétences.
- Le Québec veillera à son autonomie fiscale afin de s'acquitter de ses responsabilités et il s'assurera de recevoir une juste part des dépenses du gouvernement fédéral, y compris, lorsque cela sera approprié, sous la forme d'une compensation financière sans condition ou de transfert de points d'impôt.
- Lorsque nécessaire, le Québec privilégiera l'asymétrie comme moyen d'atteindre une égalité réelle et d'assurer le progrès de la fédération, dans le respect des compétences et des aspirations collectives.
- Le Québec recherchera la collaboration et fera valoir ses intérêts selon le moyen le plus adéquat, de façon bilatérale ou multilatérale ou encore en engageant directement le dialogue avec la société civile.
- Le Québec contribuera à façonner les institutions communes, notamment le Sénat et la Cour suprême, pour qu'elles prennent mieux en considération sa réalité nationale. Le Québec continuera de soutenir que ces institutions appartiennent à la fédération et non au gouvernement fédéral.
- Le Québec continuera de mener ses propres relations internationales dans le cadre de ses compétences, en complémentarité avec celles du Canada. Il veillera à participer de façon pleine et entière à la négociation de traités internationaux lorsque ses intérêts seront en jeu.
- Le Québec utilisera toutes les tribunes pertinentes pour promouvoir sa vision d'un Canada qui favorise les appartenances plurielles en se fondant sur l'ouverture, la reconnaissance mutuelle et le respect de la diversité individuelle et collective.
- Le Québec recherchera l'élargissement de l'espace francophone canadien.

